

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

EMERIC Production

SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE
☎ 98 90 46 40

EMERIC Production

GUEST HOUSE
FENOÙ
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40

NOUVELLES MESURES SOCIALES DU GOUVERNEMENT TALON

P. 03

Du beau temps après l'orage du code électoral



FACE AU NOUVEAU CODE ÉLECTORAL VALIDÉ PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE

P. 03

Claudine PRUDENCIO invite à la culture de la paix et de la réconciliation



À PROPOS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026

P. 04

Badirou AGUEMON déclare : "La peur de l'inconnu affole l'opposition"



AUDIENCE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE P. 04

VLAVONOU reçoit la nouvelle présidente de la Haute Cour de Justice



APRÈS LA DÉCISION DCC 24-040 DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

P. 09

L'he Chantal AHYI appelle l'opposition au respect du nouveau code électoral



Ferveur et reconnaissance à Dieu à l'ECC de Sahoro Dogbamey

Le VEN. Sup. Ev. Christian BANKOLE aux côtés de la paroisse Saint Christian Jardin d'Eden

(De poignants témoignages mettant en lumière les miracles et les interventions divines partagés)

Dans une atmosphère empreinte de ferveur et de gratitude le dimanche 17 mars 2024, la paroisse Saint Christian Jardin d'Éden de Sahoro Dogbamey (Azowlissè) a célébré avec éclat son édition 2024 du culte annuel d'action de grâce. Présidée par le vénérable Suprême Évangéliste Christian BANKOLE connu sous le pseudonyme « Ebi-En-anbò », cette cérémonie a rassemblé des fidèles venus de divers horizons paroissiaux pour exprimer leur reconnaissance envers Dieu pour ses bien-

faits. En effet, l'événement a débuté par des prières ferventes, accompagnées de chants d'allégresse et de louanges, soulignant la gratitude des fidèles pour les bénédictions reçues tout au long de l'année écoulée. Le vénérable Suprême Évangéliste Christian BANKOLE a dirigé la congrégation dans une méditation inspirante et instructive sur le thème : « Y a-t-il un remède contre les préjugés ? » Des témoignages poignants ont également été partagés, mettant en lumière les miracles et les interventions divines vécus par les fi-



dèles présents. Ces récits ont renforcé le sentiment de communion et d'unité au sein de la paroisse, rappelant à chacun la puissance de la foi et de la

prière. La célébration s'est poursuivie par un repas communautaire, où les participants ont partagé des mets préparés avec amour

et dévotion. Ce moment de convivialité a permis aux fidèles de renforcer leurs liens fraternels et de célébrer ensemble la bonté de Dieu. Retenons, à juste titre que, l'édition 2024 du culte annuel d'action de grâce à la paroisse Saint Christian Jardin d'Éden de Sahoro Dogbamey restera gravée dans les mémoires comme une journée de foi, de gratitude et de communion fraternelle, sous la guidance bienveillante du vénérable Suprême Évangéliste Christian BANKOLE.

Tchékpémi J.AHOANSOU

Après la décision de la cour sur le Code électoral

Moele-Bénin près à se conformer

Redoubler d'ardeur et d'efforts pour relever le défi des prochaines élections générales par la construction méthodique de notre formation politique et son enracinement dans tout le pays. C'est l'engagement du parti Moele-Bénin après avoir pris acte de la décision de la Haute Juridiction ayant déclaré conforme à la Constitution, le Code électoral modifié en toutes ses dispositions.

C'est à travers un communiqué du Secrétaire Administratif, Babatoundé Wilfried Gildas VIAHOUNDE en date du 18 mars 2024 que le parti présidé par Jacques Ayadji, a fait connaître sa position et surtout montre la voie à suivre aux autres formations politiques, vu que les décisions de la Cour sont sans recours. « Tout en réaffirmant son attachement à la démocratie et à l'Etat de droit, il invite l'ensemble de la classe politique nationale à se conformer aux nouvelles dispositions du Code électoral. » Dit le communiqué.

Une fois inscrits dans cette dynamique de Moele-Bénin, les partis politiques n'ont plus qu'à se mettre résolument dans la préparation des échéances de 2026 qui

annoncent de très belles batailles pour ces élections générales. Une première depuis le début de l'ère du Renouveau démocratique

Lire ci-dessous l'intégralité de ce communiqué.



COMMUNIQUE

Suite aux recours et à la demande de contrôle de constitutionnalité introduits notamment par des requérants et le Président de la République après le vote, le 5 mars dernier à l'Assemblée nationale, de la loi 2024-13 modifiant et complétant la loi 2019-43 portant Code électoral en République du Bénin, la Cour constitutionnelle a rendu son verdict à l'issue de son audience du jeudi 14 mars 2024. Ainsi, la Haute Juridiction a déclaré conforme à la Constitution le Code électoral modifié en toutes ses dispositions.

Le parti Moele-Bénin a suivi avec grand intérêt le déroulé des débats, et prend acte de la décision sans recours qui en est sortie. Tout en réaffirmant son attachement à la démocratie et à l'Etat de droit, il invite l'ensemble de la classe politique nationale à se conformer aux nouvelles dispositions du Code électoral.

Par la même occasion, le parti Moele-Bénin exhorte ses militants, militants, sympathisants et sympathisants, de la base au sommet, à redoubler d'ardeur et d'efforts pour relever le défi des prochaines élections générales par la construction méthodique de notre formation politique et son enracinement dans tout le pays.

Fait à Cotonou, le 18 mars 2024

Le Secrétaire Administratif,
Babatoundé Wilfried Gildas VIAHOUNDE

VERITÉ TRAVAIL PATRIE

Secrétariat Administratif
moelebenin01@gmail.com

du jour
L'Emblème

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 Dépôt légal N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lemblemedujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUEYOU
Eric OBINTI
Bernice ALOVOKPINHOU (Stagiaire)

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
F. ADEOTI

Nouvelles mesures sociales du Gouvernement TALON

Du beau temps après l'orage du code électoral

A lors que l'on conjugue désormais au passé le feuillet du code électoral, le chef de l'État, le président Patrice TALON en bon père de famille, à la faveur du conseil des ministres de ce lundi 18 mars 2024, a pris des mesures en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de travail des Aspirants aux Métiers d'enseignants (AME). Mieux quelques jours avant, le Gouvernement a accordé aux agents des collectivités locales le sursalaire accordé aux fonctionnaires de l'État depuis un an. Comme quoi le "Hautement" social est en marche.



qui durcit les conditions de participation aux élections prévues pour 2026.

Une mesure satisfaisante

Le Conseil des ministres de ce lundi 18 mars 2024 a pris de nouvelles mesures pour améliorer les conditions des Aspirants au métier d'enseignants (AME). En attendant les détails de ces mesures, on retient six grandes décisions prises en faveur de cette catégorie d'enseignants déployés dans les établissements scolaires secondaires et dans les écoles primaires publiques. D'abord les AME suspendus pour incitation à la grève sont réintégrés. Ensuite

leur rémunération passe de 11 à 12 mois dès cette année scolaire. Par la suite, ils bénéficient d'une assurance maladie au même titre que les fonctionnaires de l'Etat. Ensuite les AME de sexe féminin ont droit à des congés de maternité. Dans le même ordre d'idées, les AME percevront désormais une prise d'engagement pour service d'intérêt national de 20 mille par mois à partir de ce mois de mars. Enfin comme dernière mesure, il y a la gratuité des frais de scolarité pour les enfants des AME.

Bernice ALOVOKPINHOU
(Stag)

Face au nouveau code électoral validé par la décision DCC 24-040 de la Cour constitutionnelle

La présidente Claudine PRUDENCIO invite à

la culture de la paix et de la réconciliation

Sur sa page Facebook ce dimanche 17 mars 2024, la présidente de la Renaissance Nationale, Claudine Afiavi Prudencio s'est prononcée sur le code électoral récemment amendé et la décision DCC 24-040 de la Cour constitutionnelle qui l'a déclaré conforme à la Constitution. Ces derniers jours, a-t-elle reconnu, ont été une période de tensions internes, d'incertitudes et de crainte de l'avenir pour beaucoup d'entre nous. Tout ceci à cause, a-t-elle poursuivi, des décisions électorales majeures qui viennent d'être prises et entérinées par les plus grandes instances de la République. C'est pourquoi elle a invité les uns et les autres à la culture de la paix et de la réconciliation. Lire ci-dessous l'intégralité dudit message.

Bénénoises et béninois
Chers compatriotes,

Ces derniers jours ont été une période de tensions internes, d'incertitudes et de crainte de l'avenir pour beaucoup d'entre nous. Tout ceci à cause des décisions électorales majeures qui viennent d'être prises et entérinées par les plus grandes instances de la République.

Face à cela, et en cette journée dominicale, je tiens à vous passer une fois encore mon invite

à la culture de la paix et de la réconciliation. Je comprends fort bien les sentiments de frustration et de colère qui animent nombre d'entre vous. Cependant, je vous invite à continuer à œuvrer pour le bien de notre cher pays, le Bénin.

Rappelez-vous que la paix est le fondement de toute société prospère et harmonieuse. En tant que mère, épouse, et actrice sociopolitique je souhaite un avenir paisible et prospère pour nos enfants.



C'est pourquoi je continuerai à défendre les intérêts de tous les béninois, dans le respect et la tolérance.

Soyons solidaires, soyons unis, et faisons preuve de sagesse et de compréhension. Ensemble, nous pourrons surmonter tous les défis qui se dressent

devant nous.

Et je vous rappelle que ces vertus que je cite sont celles qu'il nous est demandé de cultiver en ces périodes saintes de jeûnes autant pour les chrétiens que pour les musulmans. Comme pour dire qu'il n'y a pas de hasard.

Que la paix et la sérénité règnent sur notre belle nation, le Bénin.

Avec tout mon amour et ma sincérité,

Claudine Afiavi Prudencio
Présidente de #RN

Badirou Aguemon à propos des élections générales de 2026

La peur de l'inconnu affole l'opposition

Me Ayodélé AHOUNOU l'un des quatre avocats du parti Les démocrates devant les conseillers de la Cour Constitutionnelle déclare ce jeudi 14 mars 2024 que « le rapport » du Président Dorothe Cossi SOSSA « est pertinent ». Ces propos du parti de l'opposition ont avalisé sans aucune autre forme de justificatif les décisions objectives et sans recours DCC 24-040 DU 14-03-2024 de la cour constitutionnelle.



Après avoir reconnu la pertinence de la décision de la cour, l'opposition se retrouve dos au mur car incertaine de sa popularité et sa capacité à atteindre les différents seuils indiqués dans les dispositions du code électoral pour le renforce-

ment du système partisan précieux au Chef de l'État le Président Patrice TALON. Pendant que les démocrates et compagnies cherchent à manipuler le peuple qui d'ailleurs lassé de plus en plus de leur populisme sans incidence sur leur quotidien, le Président du Parti Union Progressiste le Renouveau quant à lui se montre industriel, vaillant

et pragmatique à travers le Bénin. Professeur Joseph Fifamin DJOGBENOU brave toutes les péripéties du moment pour expliquer le bien fondé des dynamiques en cours et profiter pour restructurer toutes les bases politiques du parti jaune dont il est le leader bien accompli. Ne soyez pas surpris que la victoire générale soit du côté du Parti

Union Progressiste le Renouveau en 2026 car le bureau politique et le Président ne perdent pas le temps pour discuter sur les questions d'intérêt personnel des opposants afin de ne pas contenter ces âmes politiques pusillanimes qui n'ont que faire de s'apitoyer sur leur sort.

Cell Com Badirou AGUEMON

Audience à l'Assemblée nationale

VLAVERNOU reçoit la nouvelle Présidente de la Haute Cour de Justice

Nouvellement élue présidente de la Haute Cour de Justice, la professeure Dandi GNAMOU a été reçue en audience dans la matinée de ce lundi 18 mars 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo par le Président de l'Assemblée nationale Louis Gbèhounou VLAVERNOU. Cette audience qui entre dans le cadre d'une visite de courtoisie et de prise de contact a été également l'occasion pour la toute nouvelle présidente d'institution de remercier la représentation nationale à travers son président pour l'avoir envoyé à la Cour constitutionnelle, ce qui lui a permis d'être aujourd'hui présidente de la Haute Cour de Justice.

Lire ci-dessous, un extrait de sa déclaration à la presse parlementaire:

"...C'est une visite qui me permet de rencontrer le président de l'Assemblée nationale en tant que l'une des grandes personnalités de l'État pour le remercier de son soutien au moment des élections. Il ne vous aura pas échappé que si je suis à la Haute Cour de Justice, c'est parce-que je suis à la Cour constitutionnelle et que j'ai été proposé à la Cour constitutionnelle par le bureau de l'Assemblée nationale. Donc il me semblait important d'abord de remercier la représentation nationale pour cette promotion qu'elle m'a faite et ensuite en tant que présidente de la Haute Cour de justice, présenter mes civilités au président de l'Assemblée nationale. Vous savez bien que la Haute Cour de Justice ne fonctionne pas sans l'Assemblée nationale.

C'est l'Assemblée nationale qui vote l'acte de poursuite, c'est toujours elle qui vote l'acte d'accusation. Donc vous imaginez bien qu'il est impossible pour la Haute Cour de Justice d'avoir à fonctionner sans cette représentation nationale. Aussi, vous aurez remarqué que dans la Haute Cour de Justice, vous avez six (6) députés qui sont des députés juges. Bien évidemment dans cette posture, ils ne sont plus députés mais des juges et donc des personnes impartiales. C'est dans ce sens là que la place de la haute juridiction auprès de la représentation nationale est importante. On juge les membres de l'exécutif et donc des personnes qui occupent des fonctions éminemment essentielles dans l'Etat. Il est donc important qu'il y

ait une forme de connexité entre ceux qui décident pour le compte de la nation et ceux qui sont les jugés. Je sors de cette rencontre assez confiante du soutien que nous offre le président de l'Assemblée nationale. C'est pour moi un grand honneur et en même temps une responsabilité..."

POLO. AHOUNOU
(Collaborateur extérieur)



Mariage groupé à l'Assemblée nationale

Le Président Louis Gbèhounou Vlavonou parraine l'union de 33 couples

Louis Gbèhounou Vlavonou, Président de l'Assemblée nationale du Bénin a parrainé ce jour vendredi 15 mars 2024 au Palais des gouverneurs de Porto-Novo, l'union de 33 couples. Ils sont tous des éléments du groupement de sécurité de l'Assemblée nationale du Bénin. C'est Charlemagne Yankoty, Maire de la ville de Porto-Novo qui a eu l'insigne honneur de célébrer ce mariage groupé qui est à sa 2ème édition.



La cérémonie à laquelle ont pris part le Préfet de l'Ouémé Marie Akpotrossou et plusieurs hauts gradés de l'Armée béninoise a été marquée par plusieurs séquences au nombre desquelles on peut citer l'intervention du Maire qui a mis l'accent sur la signification et l'importance du mariage selon le code des personnes et de la famille en vigueur en République du Bénin, le recueil des consentements des candidats au mariage par l'autorité civile, le

port des anneaux et bien entendu la coupure du gâteau.

Pour Charlemagne Yankoty, le mariage est avant tout un acte d'amour par lequel deux personnes qui s'aiment, décident de se mettre ensemble pour le meilleur et pour le pire. Il a pris par ailleurs un long moment pour expliquer aux conjoints les grands avantages qu'ils peuvent tirer de cet acte de grande portée. Il n'a pas manqué de prodiguer de sages conseils à chacun des 33

couples.

C'est aussi au même exercice que se sont livrés le Préfet de l'Ouémé, le Colonel Charles Sou-nouvou, commandant du Groupe de sécurité de l'Assemblée et le Colonel Tévoédjrè de la garde Républicaine.

Après avoir remercié tous ceux qui ont œuvré à la tenue de la cérémonie, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou, parrain de l'événement s'est adressé aux mariés en ces termes : « Le ma-

riage est divin. Il répond à l'équation $1+1=1$. Il est un engagement pour la vie et sécurise le foyer ». C'est d'ailleurs à ces sages conseils que l'épouse du Président Louis Gbèhounou Vlavonou a joint sa voix pour dire aux heureux du jour qu'ils se doivent désormais respect mutuel pour consolider leur foyer. « La seule chose que j'ai à dire aux mariées, c'est d'écouter leurs époux et que leurs époux leur prêtent aussi une oreille attentive », a dit en substance Mme Appoline Vlavonou qui a exhorté chaque marié à la patience et à l'acceptation de l'autre. La plupart des mariés qui ont bien voulu se confier à nous après l'événement ont remercié le Président Louis Gbèhounou Vlavonou pour avoir accepté de parrainer ce mariage groupé. Ils ont d'ailleurs reconnu que par ce geste, le Président de l'Assemblée nationale a comblé l'un de leurs vœux les plus chers.

El-Hadj Affissou Anonrin

Album Photos



Appartements & Chambres meublées à Porto-Novo

Vous recherchez un appartement meublé à Porto-Novo, "FENOU Guest House" est l'endroit idéal

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement meublé est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres meublées et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements meublés sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié à Porto-Novo.



GUEST HOUSE

FENOU

Appartements & Chambres meublées

📞 98 90 46 40



Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999

NOS SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES A PORTO-NOVO

" ELONA HOUSE "

1- Salle **HOUEFA** au **REZ-DE-CHAUSSÉE** (200 à 250 places en mode réception)

2- Salle **FENOU** (200 places en mode réception) au 1er étage

3- **ESPACE FIFAME** à l'**AIR LIBRE** (Près de 400 places en mode réception).

4- Salle **FINAGNON** au **REZ-DE-CHAUSSÉE**: cette salle contient 30 à 40 personnes en mode réception.



SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE

98 90 46 40



Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999

Célébration de la JIF 2024 à l'Université nationale d'agriculture

Ce qu'a dit Moufidath Adjoke GBADAMASSI aux étudiantes à Kétou

Ce samedi 16 mars 2024, l'Union des étudiants en agronomie a célébré en différé l'édition 2024 de la Journée internationale de la femme (JIF) à travers une journée de réflexion à laquelle a pris part Moufidath Adjoke Gbadamassi, présidente de la Coopérative communale de transformation des produits maraichers d'Adja-Ouèrè.



Les étudiantes de l'Université Nationale d'Agriculture (UNA) site de Kétou étaient à l'honneur samedi dernier. Et pour cause, le thème choisi par les responsables de l'UNA à l'occasion de cette JIF porte sur le rôle de la Femme dans la société et sa réussite dans la vie professionnelle. Cette séance d'échanges, il faut le rappeler, a été rehaussée par les conseils de Moufidath Adjoke Gbadamassi.

D'entrée de jeu, elle a dit sa joie d'être invitée à cette activité et surtout saluer non seulement les organisateurs pour leur initiative mais aussi leur option profession-

nelle. "...Je suis très fière d'être parmi vous et plus fière encore pour la filière que vous avez choisie. Comme à mes habitudes, je le dis toujours quand on m'interroge dans certains cercles, la terre ne ment pas. Et je viens de constater que vous avez fait un choix pour vous préserver du chômage ambiant que nous constatons souvent quand nous finissons d'avoir notre parchemin. Vous avez choisi de nous nourrir. Estimez-vous très heureuses d'avoir vite compris en prenant ce chemin. Je vous souhaite tout le bonheur du monde pour votre parcours.", a déclaré Moufidath Adjoke Gbadamassi à leur endroit de ces étudiantes.

Abordant le thème, elle a prodigué des conseils à ses sœurs.

"...Je vous dirai de garder dès maintenant la bonne camaraderie, la bonne amitié et le vivre ensemble. Vous êtes appelés à travailler ensemble et donc mettez-vous au pas déjà dans vos groupes de travail. Travailler plus en équipe, faites l'effort de vous accepter entre femmes. Créer la sororité. Sachez collaborer avec le sexe opposé, faites tout pour maintenir le respect mutuel entre vous. Ceci vous évite les histoires de harcèlement sexuel. Cultiver la confiance en soi et aimer vous d'abord avant de chercher à ce que les autres vous portent leur attention. Soyez conscientes de ce que vous êtes venues chercher à l'UNA. Si vous avez des difficultés avec un homme trouver le moyen de vous confier à vos parents. Ils sont les meilleurs à vous orienter et à vous conseiller. Entre copines parfois on ne se donne pas de bons conseils. Vos parents, papa et maman, ne peuvent vous trahir. Parfois nous rencontrons des parents sé-

pour leur parler. Trouver le temps idéal pour aborder les questions sensibles avec les parents. J'invite les hommes ici présents à la masculinité positive. Aidez-nous à vous aider. Comprenez que chaque chose à son temps. Actuellement le temps que nous avons, c'est pour venir chercher notre pain. Le temps de fonder un foyer aussi va arriver. Évitez de pourchasser deux lièvres à la fois. Consacrons nous surtout à notre devenir..", a-t-elle dit aux étudiantes.

Pour finir, elle a projeté une séance d'échanges entre eux et les membres de la Coopérative communale de transformation des produits maraichers d'Adja-Ouèrè. Mais avant, elle a remercié les responsables de l'Union des étudiants en agronomie notamment Ariane Ounga, Présidente des Femmes Agronomes, Luc Affolabi Homenou, le PVP Elvis Biaou, le VP Sylvain Sorotori et Syvain Ogoudjobi.

LAHO communication

Direction Générale des Impôts

Le Bénin rend obligatoire la TVM pour les véhicules de l'État

Le Bénin a pris une mesure capitale concernant les véhicules de l'État et de ses démembrements. Une note circulaire émanant du Directeur Général des Impôts, Nicolas YENOUSI, en date du 15 mars 2024, a instauré l'obligation pour ces véhicules d'être assujettis à la TVM.



Cette mesure, qui entre en vigueur immédiatement, représente un tournant significatif dans la politique fiscale du pays. Désormais, les véhicules officiels devront s'acquitter de la TVM, un impôt conçu pour contribuer aux ressources de l'État et au financement des services publics.

La décision témoigne de la volonté du gouvernement de mobiliser des ressources internes pour soutenir le développement et répondre aux besoins croissants de la population béninoise.

Lire ci-joint l'intégralité de la note circulaire

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
CABINET
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

368, AVENUE PAPE JEAN PAUL II
01 BP 302 ; COTONOU - Tél : 21301020 -
www.finances.bj

Cotonou, le 15 MARS 2024

CIRCULAIRE
N° 0473 /MEF/DC/SGM/DGI/DLC/SLCI

Relative aux modalités de paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteur des véhicules immatriculés au nom de l'État ou de ses démembrements

À compter du 1^{er} janvier 2024, les véhicules immatriculés au nom de l'État ou de ses démembrements sont désormais assujettis à la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM).

A cet effet, les gestionnaires de crédits devront donc payer la TVM conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 168 du Code Général des Impôts (CGI), à savoir cent cinquante mille (150 000) francs CFA pour les véhicules dont la puissance fiscale n'exède pas 7 CV et deux cent mille (200 000) francs CFA pour les autres véhicules.

La taxe est due pour l'année entière à raison des véhicules possédés ou utilisés au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Elle est acquittée au plus tard le 30 avril de chaque année sur la base de la carte grise du véhicule. Toutefois, pour les véhicules de l'État mis en circulation dans le courant de l'année, la taxe est calculée au prorata temporis et exigible dans les dix (10) premiers jours du mois suivant celui de l'immatriculation. Lorsque le véhicule est mis en circulation au mois de décembre, la taxe est exigible au plus tard le 31 décembre de la même année. Tout trimestre entamé est dû. Le paiement de la taxe obéit à la procédure ci-après :

1/ Pour les véhicules des ministères et institutions de l'État

La liste des véhicules établie suivant le canevas annexé à la présente et validée préalablement par la Direction Générale du Matériel et de la Logistique (DGML) est signée par le comptable matière et le Directeur de la

Planification de l'Administration et des Finances (DPAF) ou le Directeur de l'Administration et des Finances (DAF) de la structure concernée.

Cette liste est ensuite saisie par l'ordonnateur délégué en annexe de la déclaration de TVM sur la plateforme e-services.impots.bj de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Sur la base de cette déclaration éditée sur la plateforme, une décision de mandatement est prise par l'ordonnateur principal avec pour bénéficiaire la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTC) pour le compte de la DGI. La DGTC émet une déclaration de recettes qui permet à la DGI de générer les différentes quittances de paiement.

2/ Pour les véhicules des collectivités territoriales

La procédure décrite ci-dessus s'applique également aux véhicules des collectivités territoriales mais implique les secrétaires exécutifs des mairies et les trésoriers communaux.

3/ Pour les véhicules des entreprises publiques

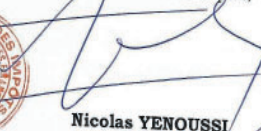
Les formalités de déclaration et de paiement, sur fonds propres, de la TVM devront s'opérer directement sur la plateforme e-services.impots.bj.

Toutefois, il importe de préciser que l'Assemblée Nationale, les collectivités territoriales, les agences et les entreprises de l'État ne sont pas astreintes à la validation préalable de la liste des véhicules par la DGML.

Tous les acteurs concernés sont priés de tenir compte des mesures contenues dans la présente circulaire.

La présente circulaire prend effet à compter de sa date de signature.

Le Directeur Général des Impôts,


Nicolas YENOUSI

Projet "Comblers les écarts / Santé communautaire, ressources humaines et nutrition"

Les ASCQ face à leur mission

En République du Bénin, 416 Agents de Santé Communautaires Qualifiés (ASCQ) ont été recrutés dans le cadre de la mise en œuvre du projet : « Comblers les écarts : Santé communautaire, ressources humaines et nutrition ». Ces ASCQ bénéficient depuis le vendredi 15 mars 2024 à Cotonou, Bohicon et Parakou, d'une séance d'information et d'orientation organisée par le Ministère de la Santé.



En effet, le Gouvernement du Bénin, depuis le 06 mai 2020 a adopté une politique publique de santé communautaire dont l'objectif est d'assurer les soins de services de santé communautaire intégrés (préventifs, promotionnels et curatifs) à tous les ménages du pays, tout en assurant la mise en place d'un bon dispositif d'alerte pour la survenue des maladies en milieu communautaire.

Pour réussir cette politique nationale, et face au manque de res-

sources humaines en santé, le recrutement des acteurs principaux que sont les relais communautaires et les Agents de Santé Communautaires Qualifiés est devenu indispensable. C'est dans ce cadre qu'en décembre 2023, le Ministère de la Santé a lancé au plan national, le recrutement des ASCQ à travers le projet LLF, qui est une initiative du Ministère de la Santé, financée par la Banque Islamique de Développement avec

une subvention complémentaire sous forme de don du comité LLF et un financement du Gouvernement béninois.

Le vendredi 15 mars 2024, le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, Dr Ali IMOROU BAH CHABI, a lancé la séance d'information et d'orientation des ASCQ recrutés. Représentant le Ministre de la Santé, Dr Ali IMOROU BAH CHABI a rappelé aux bénéficiaires l'importance du projet, le but visé

par le Gouvernement avant de les exhorter à une attention soutenue.

Dans sa communication, Dr Anita WADAGNI, Coordinatrice du Projet LLF, a exposé les objectifs principaux de la séance : « De façon spécifique, il s'agira de fournir aux ASCQ les informations nécessaires sur le projet ; de les informer sur leurs tâches, rôles et responsabilités dans la communauté pour l'atteinte des objectifs ; de les informer sur les conditions d'engagement ; de leur faire un rappel sur la déontologie liée au corps ; de les informer sur les outils et kits qui seront mis à leur disposition et de leurs conditions d'utilisation ; de leur présenter les sites d'affectation et d'indiquer les spécificités liés à chaque site le cas échéant ; (...).

Rappelons que le projet LLF vise à contribuer à l'amélioration de l'offre de services en santé en vue d'une couverture maladie universelle pour la population béninoise d'ici 2025.

Après la décision DCC 24-040 de la Cour constitutionnelle

L'he Chantal Ahyi dégage les leçons et appelle

l'opposition au respect du nouveau code électoral

De la décision DCC 24-040 de la Cour constitutionnelle en date du jeudi 15 mars 2024 déclarant le nouveau code électoral conforme à la Constitution, l'he Chantal Ahyi en a tiré quelques leçons aussi bien pour la démocratie, la classe politique que pour la Haute juridiction elle-même.

L'élue du Bloc Républicain et tête de liste dans la 16^{ème} circonscription électorale aux législatives de 2023 croit qu'avec cette décision, la démocratie a fait de grandes avancées.

Première leçon. Du point de vue de la crédibilité de la Cour constitutionnelle qui, de par son impartialité, s'est placée au dessus de la mêlée, en disant le droit et en restant surtout objective, la démocratie a aussi gagné. En déclarant conforme à la constitution

le nouveau code électoral, selon l'he Chantal Ahyi, c'est que la Cour a fait preuve de son impartialité : □ Donc, la Cour a fait preuve encore une fois de son objectivité, ce d'autant plus que la loi introduite ne souffre d'aucune infirmité quant au fond et à la forme et qu'un outil de cette nature ne peut connaître que cette issue.

Deuxième leçon. Du point de vue des réformes électorales qui garantissent une meilleure structuration de la fonction poli-



tique, la démocratie a encore gagné. Et cela, c'est à l'actif de la mouvance. En effet si le nouveau code électoral est conforme à la Constitution, c'est la preuve qu'au niveau de l'exécutif et des deux

partis politiques qui soutiennent les actions du président Patrice TALON, "... les actions posées sont pensées dans la droite ligne du respect des fondamentaux de la démocratie, de notre constitution,

de notre loi fondamentale à laquelle nous sommes arrimés avec respect et que nous continuons dans les faits, d'appeler tous les partis politiques et les acteurs politiques à structurer la fonction politique parce que c'est de ça qu'il est véritablement question : structurer la fonction politique en se mettant vraiment au service du citoyen.", a laissé entendre la deuxième questeuse de l'Assemblée nationale.

Après avoir félicité donc la Cour pour avoir su garder sérénité et salué la mutualisation des énergies des parlementaires, l'he Chantal Ahyi a appelé l'opposition au respect du nouveau code dont elle attend la promulgation.

FENOU Guest House à Porto-Novo

Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

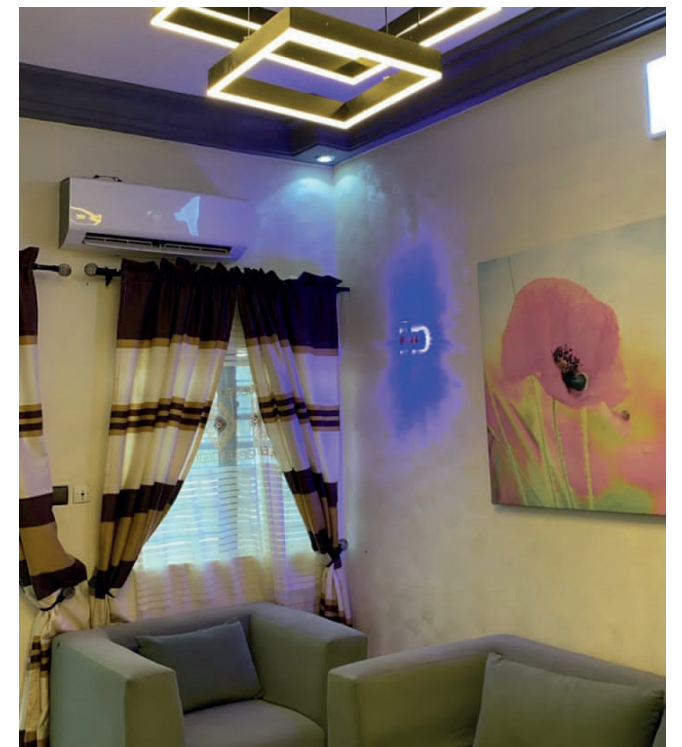
La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en



leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les Résidences FENOU, sont situées au

quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de bains privées et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



Barça

Xavi réagit après son expulsion

Lors du match contre l'Atlético Madrid, Xavi a été confronté à une situation controversée après avoir reçu un carton rouge. Cependant, contrairement aux attentes, aucune parole déplacée n'a émané de ses lèvres. Xavi a plutôt exprimé sa passion intense pour le jeu à travers ses gestes.



L'entraîneur, connu pour son fair-play et son respect envers les arbitres, a réagi avec calme et dignité. Il a souligné qu'il n'avait proféré aucun propos répréhensible en dépit de son expulsion.

Xavi a également exprimé son intention d'attendre de voir ce qui serait consigné sur la feuille de match, indiquant ainsi sa confiance dans le processus de jugement et de transparence. «Malgré avoir reçu un carton rouge, je n'ai proféré aucun propos déplacé. Mes gestes exprimaient simplement ma passion pour le jeu. Le quatrième arbitre m'a expliqué que j'ai été expulsé pour mes gestes, mais nous attendrons de voir ce qui sera écrit sur la feuille de match. Je n'ai rien dit de répréhensible. Je m'efforce tou-

jours d'être respectueux envers les arbitres, mais je dois accepter cette décision», a affirmé Xavi.

Cette déclaration révèle la volonté de Xavi de rester respectueux envers les arbitres tout en reconnaissant la décision qui lui a été infligée.

Son comportement exemplaire sur le terrain et sa réaction mesurée face à cette situation délicate témoignent de son engagement envers les valeurs fondamentales du sport.

En conclusion, Xavi continue d'incarner l'esprit sportif et le fair-play, même dans les moments les plus tendus du jeu.

Sa passion et son respect envers le football et ses acteurs restent indéniables, faisant de lui un modèle pour les générations présentes et futures de joueurs.

Barça

La réaction de Xavi après la victoire face à l'Atletico Madrid

Xavi a été comblé par la performance du FC Barcelone, qui a dominé l'Atletico Madrid (0-3) ce dimanche en Liga. L'entraîneur catalan

a salué la manière dont les Blaugrana ont parfaitement exécuté leur jeu.

«Je suis très heureux, on a été brillants. C'était un match comparable à ce-

Conseil des ministres

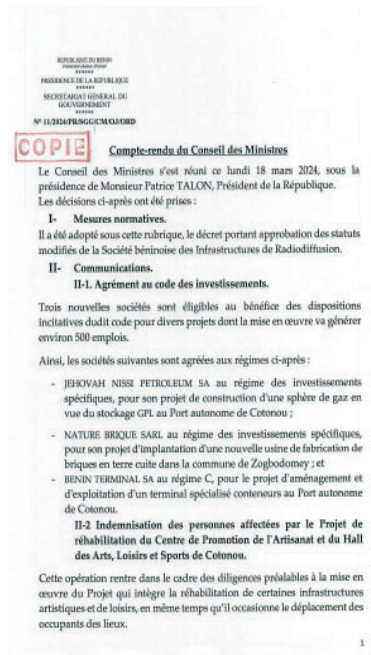
Toutes les grandes décisions de ce lundi 18 mars 2024 et les nominations prononcées

Retrouvez ci-dessous les grandes décisions issues du Conseil des ministres de ce lundi 18 mars 2024 et les nominations prononcées.

Le Conseil des ministres de ce lundi 18 mars 2024 s'est tenu au Palais de la Marina sous la présidence effective du Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Son Excellence Monsieur Patrice TALON. Au terme de ce conclave hebdomadaire des membres du gouvernement, plusieurs décisions ont été prises et des nominations prononcées.

AU TITRE DES MESURES NORMATIVES :

- Approbation des statuts modifiés de la Société béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion.



COMMUNICATIONS :

- Agrément au code des investissements ;
- Indemnisation des personnes affectées par le projet de réhabilitation du Centre de Promotion de l'Artisanat (CPA) et du Hall des Arts, Loisirs et Sports de Cotonou ;
- Nouvelles mesures d'amélioration des conditions des Aspirants au métier d'enseignant (AME).

NOMINATION :

Nominations au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines
■ Sont nommées au Conseil national de l'Au-

torité de Régulation de l'Electricité, sur proposition du ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines, les personnes ci-après :

- Président
Monsieur Edouard Denis DAHOME
- Membres
Mesdames
Judith Bai GLIDJA
Bintou CHABIADAMTARO

Messieurs
Armand RAOUL
DAKEHOUN
Justin AGBIKOSI
Thierno Kafui Eméric OLOGY-TOGBE
Gabriel Nounagnon DEGBEGNI

A cet effet, le rapport d'expertise a identifié plusieurs catégories de personnes affectées par le Projet. En fonction des cas de figure, le Conseil a retenu :

- d'une part, un réajustement et un accompagnement en matériels pour celles qui disposent d'un bail emphytéotique en étant à jour de leurs obligations au regard de la réglementation ; et

- d'autre part, un accompagnement conditionné au remboursement des loyers dus pour celles qui sont en situation irrégulière.

Aussi, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable ont-ils été instruits à l'effet de veiller à l'indemnisation à bonne date des personnes éligibles en vue du démarrage effectif de la phase opérationnelle du projet.

II-3. Nouvelles mesures d'amélioration des conditions des Aspirants au métier d'enseignant (AME).

Conformément à sa volonté d'améliorer constamment les conditions de vie de plus de 30.000 AME déployés dans nos écoles primaires et secondaires publiques, le Gouvernement a décidé d'octroyer de nouveaux avantages à leur profit. Il s'agit de :

- l'extension à douze mois de la prise en charge de leur rémunération, à compter de la présente année scolaire ;
- le bénéfice d'une assurance-maladie selon les modalités prévues pour les fonctionnaires ;
- le bénéfice d'un congé de maternité pour les AME de sexe féminin ;
- l'attribution d'une prime d'engagement pour service d'intérêt national d'un montant de 20.000 FCFA par mois et par AME, à compter du mois de mars 2024 ;
- la gratuité des frais de scolarité pour les enfants des AME, à l'instar de ceux des enseignants fonctionnaires et contractuels de l'Etat.

Il est à observer que mis à part le bénéfice de l'assurance-maladie et l'exemption de frais de scolarité, ces nouvelles mesures représentent un effort financier annuel de plus de 10 milliards de FCFA à la charge du budget national.

Par ailleurs, tenant compte des plaidoyers divers, le Conseil a accordé la réintégration des 175 AME qui, en 2021, s'étaient rendus coupables de

démobilisation de leurs collègues ou d'absence au poste pour fait de grève, et suspendus de ce fait par leur ministère de tutelle.

III- Rencontres et manifestations internationales.
Sous cette rubrique, le Conseil a autorisé la participation du Bénin à la 52^{ème} session de la Commission sur la Population et le Développement, du 29 avril au 3 mai 2024, à New York, aux Etats Unis d'Amérique.

IV- Mesures individuelles.
Sont nommées au Conseil national de l'Autorité de Régulation de l'Electricité, sur proposition du ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines, les personnes ci-après :

Président
Monsieur Edouard Denis DAHOME
Membres
Mesdames
Judith B. M. GLIDJA
Bintou CHABI ADAMTARO
Messieurs
Armand RAOUL DAKEHOUN
Justin AGBIKOSI
Thierno Kafui Eméric OLOGY-TOGBE
Gabriel Nounagnon DEGBEGNI.

Fait à Cotonou, le 18 mars 2024.
Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OURO.



ELONA HOUSE



SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

CONFÉRENCE | ANNIVERSAIRE | BAPTÊME | COMMUNION | MARIAGE

UN LIEU HORS DU COMMUN, CLIMATISÉ AVEC UN DÉCOR DE HAUT STANDING



Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo



+229 97 90 46 40
+ 229 98 90 46 40

Faites-y un tour!